

Procès-verbal du conseil d'école du Jeudi 20 octobre 2022
École élémentaire Roger Colart

Présents :

- Enseignants : Mme Noiret – Mr Richeton – Mr Picot – Mr Sudres – Mme Talaslimane – Mme Dolz – Mme Bianchi – Mme Piasecki – Mme Moreau – Mme Fleury-Contaux – Mr Argentin –
- Représentante de la mairie : Mme Maury, directrice du secteur enfance, jeunesse, scolaires.
- Représentants des parents d'élèves élus :
 - P.E.E.P : Mme Mouillé – Mme Delangle – Mme Roussel – Mme Zakraoui – Mme Jammoussi – Mme Barbot (Titulaires) – Mme Millet (Suppléante)
 - F.C.P.E : Mr Barbara – Mme Carrot
- Membre du R.A.S.E.D : Mme Dudrat
- Infirmière scolaire : Mme Morotti
- Représentante S'Arts Kids : Mme Giraud

Excusés :

- Mr le Maire : Mr Nehlil
- Mr Muracciole, conseiller municipal élu au scolaire
- Mme Cagin, conseillère municipale élue au scolaire
- Membres du R.A.S.E.D : Mme Thibault – Mme Fortin
- Médecin scolaire : Dr Baron
- Enseignante référente pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSH) : Mme Bullou

Présidente de séance : Mme Fleury-Contaux

Sécrétaires de séance : Mme Mouillé- Mr Barbara – Mme Fleury-Contaux

1 – VIE DE L'ÉCOLE

Effectifs :

L'école compte dix classes pour un effectif de 236 élèves.

La répartition est la suivante :

CP A	Mme Fleury-Contaux – Mr Argentin	20 élèves
CPB	Mme Moreau	21 élèves
CE1A	Mme Bianchi	20 élèves
CE1B	Mme Piasecki	19 élèves
CE2A	Mme Deschamps – Mme Talaslimane	25 élèves
CE2B	Mme Dolz	25 élèves
CM1A	Mr Picot	28 élèves
CM1B	Mr Sudres	29 élèves
CM2A	Mme Noiret	25 élèves
CM2B	Mr Richeton	24 élèves

2 départs sont prévus pendant les vacances de la Toussaint, portant l'effectif total à 234 élèves (1 en CE2A et 1 en CM1B). Il y a une grande incertitude pour la rentrée prochaine pour conserver la 10ème classe.

Règlement intérieur :

Les modifications apportées au règlement intérieur sont les suivantes :

- Les horaires d'A.P.C. (Aides Pédagogiques Complémentaires) : *18h00 au lieu de 17h30*

Elles peuvent se dérouler :

- soit de 16h30 à **18h00** le lundi, le mardi, le jeudi ou le vendredi,

- soit le lundi, le mardi, le jeudi ou le vendredi de 12 h à 12h30 pour les élèves qui mangent au 2^{ème} service, de 12h45 à 13h15 pour les élèves qui mangent au 1^{er} service, de 12h50 à 13h20 pour les CP. (horaires soumis à l'approbation de l'Inspectrice de la circonscription de Chevreuse)

- relations avec les familles :

«La Directrice a la possibilité de voir si les familles se sont connectées ou pas, mais il revient à chaque famille de garder précieusement les codes d'accès et de prendre connaissance des livrets. » *est supprimé.*

- Droits et obligations des membres de la communauté éducative :

« mais aussi à l'usage d'Internet dans le cadre scolaire. » *est ajouté.*

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale, ces garanties s'appliquant non seulement aux relations à l'intérieur de l'école, mais aussi à l'usage d'Internet dans le cadre scolaire.

- Divers : « (avec ou sans les parents) » est supprimé.

Les élèves ne doivent pas retourner dans les salles de classe ~~(avec ou sans les parents)~~ après la sortie à moins d'avoir reçu l'autorisation d'un enseignant.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

La Charte de la laïcité ainsi que la liste des règles à respecter dans la cour de récréation, annexes du règlement intérieur ont été distribuées en début d'année aux familles.

Le règlement intérieur sera consultable sur le site Internet de l'école, à la suite du conseil d'école.

Intervenante EPS :

Mme Ropars intervient en E.P.S. toute l'année à l'école. Elle travaille dans le cadre de la C.A.R.T. Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire. L'année est découpée en quatre périodes. Les classes se répartissent les créneaux de sport, à raison d'une heure par semaine. À chaque période les activités changent : athlétisme, puis gymnastique ou cirque, orientation, jeux de lutte ; balle ovale, vélo, par exemple. Avec Mme Ropars, les enfants bénéficient d'un enseignement de qualité.

L'affiliation de l'école à l'USEP permettait jusqu'à présent de bénéficier de plusieurs rencontres sportives où plusieurs classes de différentes communes pouvaient se retrouver. À compter de cette année, les rencontres sportives devront être préparées par les enseignants. Mme Ropars n'est plus incluse dans l'organisation. Nous le regrettons car d'une part ces rencontres étaient l'aboutissement d'un cycle thématique où les enfants mettaient en pratique ce qu'ils avaient appris pendant les séances, et d'autre part l'organisation de ces rencontres demandent du temps et du savoir-faire.

Aides pédagogiques/Partenaires :

- A.P.C. : Les Aides Pédagogiques Complémentaires peuvent prendre différentes formes selon le choix de l'équipe enseignante. Elles peuvent être une aide lorsque l'élève rencontre des difficultés passagères, ou bien prendre la forme d'une aide méthodologique, ou encore être une activité en lien avec le projet d'école. La plupart des classes axent les A.P.C. sur la remédiation aux difficultés passagères ainsi que sur la lecture, à savoir améliorer la vitesse et l'aisance. Les A.P.C. ont lieu soit sur le temps du midi ou le mardi soir.

- R.A.S.E.D.:

Mme Dudrat, enseignante spécialisée au Réseau d'Aide à la Scolarisation des Enfants en Difficulté rappelle les priorités fixées par Mme Gachignard, inspectrice de l'Éducation nationale, dans le cadre de la circulaire de 2014. Les aides proposées par le Rased sont :

- des aides pédagogiques menées par Mme Fortin, enseignante spécialisée, qui aide l'enfant à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail.
- des aides relationnelles menées par Mme Dudrat, qui vise à redonner confiance à l'enfant, à développer son désir d'apprendre et favoriser son adaptation à l'école.
- Les actions de Mme Thibault, psychologue de l'Éducation Nationale concernent l'examen, l'observation et le suivi psychologique des élèves, en accord avec la famille. Ces actions visent à proposer des formes d'aide adaptées à l'enfant. La psychologue participe aussi à la prévention des difficultés. Elle fait des entretiens et essaie de comprendre ce qui fait obstacle à la scolarisation. Les élèves en situation de handicap sont accompagnés par Mme Thibault tout au long de leur scolarité.

Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité. Elles accompagnent l'action des enseignants. Le but est de prévenir ou de remédier aux difficultés scolaires qui persistent, suite aux aides apportées par les enseignants en classe.

Un budget annuel est alloué au fonctionnement du Rased. Les membres du Rased remercient la mairie des Essarts-le-Roi.

Rappel des coordonnées du Rased : 01 30 06 33 30 rasedleperray@gmail.com

Pour la transmission des documents médicaux : florence.thibault@ac-versailles.fr

- P.P.R.E. : Le programme Personnalisé de Réussite concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences attendues et qui vont bénéficier d'un aménagement dans les activités qui lui seront adaptées. Le PPRE est présenté à la famille ainsi qu'à l'enfant. Il est réévalué au cours de l'année.

- P.A.P. : L'équipe pédagogique statue sur l'existence de difficultés scolaires durables et peut faire la demande d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé. Ce dossier est ensuite envoyé au centre médico-scolaire, où un avis médical sera donné. Le PAP permet de faire des aménagements et des adaptations. Il est révisé chaque année.

- P.P.S. : Le Projet Personnalisé de scolarisation est réalisé à la demande de la famille à la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées), lorsque les aides apportées (PPRE, PAP) ne permettent pas de répondre aux besoins spécifiques d'un élève. C'est le référent de scolarisation qui gère le dossier du PPS. Les aides apportées peuvent être une aide humaine (A.E.S.H.) ou matérielle (prêt de matériel informatique par exemple).

- P.A.I. : Le Projet d'accueil individualisé permet à un élève de recevoir des traitements ou des protocoles médicaux. Le P.A.I. est rédigé avec le médecin scolaire et doit être reconduit chaque année. Le Docteur Baron, médecin au Centre Médico Scolaire de Rambouillet précise que pour toute nouvelle demande, ou dans le cas d'un changement dans le PAI existant, les parents contactent directement le centre médico-scolaire.

Concernant les temps périscolaires (cantine, étude, garderie), les familles s'adressent à la mairie pour la mise en place des P.A.I.

Le médecin scolaire a également un rôle de suivi des élèves. Le Docteur Baron précise qu'il n'y a pas de visite médicale systématique en élémentaire, mais des examens à la demande peuvent être proposés suite au repérage des enseignants, du RASED, de l'infirmière de l'Éducation Nationale.

Sécurité :

P.P.M.S. : Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est mis en œuvre dès que le confinement des élèves est nécessaire. Les différentes causes peuvent être les suivantes :

- Tempête, orage violent, inondation brutale : Mise à l'abri dans les salles de classe, dans l'école.
- Accident chimique : Confinement dans les zones prévues (deux zones : une zone pour les CPb et CE2A dans la classe des CE2a et les autres élèves dans le préau)
- Attentat-Intrusion : selon la situation (en fonction de la localisation du danger), action de s'échapper (derrière l'école par exemple pour les classes du rez-de-chaussée) ou s'enfermer, s'allonger au sol sous des tables.

Un exercice de P.P.M.S. attentat intrusion aura lieu ce trimestre. Il y aura également un exercice de sécurité lié au risque d'incendie.

A.P.E.R. :

L'attestation de Première Éducation à la Route est un ensemble de cycles d'éducation à la sécurité routière. Elle est enseignée tout au long de l'école primaire. Elle est assurée dans notre école dans le cadre du cycle « Savoir rouler ». Plusieurs classes ont un cycle vélo en fin d'année : les CE1, les CM1 et les CM2, mais le « Savoir rouler » sera proposé en priorité aux CM2, dans le cadre de l'USEP. Il y aura trois modules : un circuit de prévention routière sur le stade, un parcours de maniabilité dans un espace protégé, une randonnée sur route ouverte à la circulation et chemins préparée à l'avance et encadrée par des parents et des bénévoles du club cyclotourisme des Essarts-le-Roi, sous la houlette de l'Usep départementale. Les personnes qui encadrent doivent être habilitées, et une réunion est organisée en amont.

Santé :

Protocole sanitaire :

Le niveau du cadre sanitaire en application à l'heure actuelle est le niveau Socle : il n'y a pas de restriction, en intérieur comme en extérieur. Le brassage et le regroupement des élèves est autorisé.

Cependant les recommandations sont les suivantes : lavage des mains ou distribution de gel hydro-alcoolique, aération des classes toutes les heures. Le port du masque est fortement recommandé pour les personnes cas contacts ainsi que pour les élèves ayant été cas confirmés Covid pendant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement. (Recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale)

- Pour les cas confirmés est prévu un isolement de 7 jours (5 jours si un test PCR ou antigénique est réalisé le 5^{ème} jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h).

- Pour les élèves cas contacts (sauf ceux qui ont été cas confirmés depuis moins de deux mois), les familles sont prévenues par mail ou par mot dans le cahier de liaison. Une attestation permet d'obtenir un autotest gratuit. Les élèves sont invités à réaliser un autotest ou test antigénique ou PCR deux jours après le résultat positif de l'élève confirmé.

Intervention infirmière scolaire :

Mme Morotti, infirmière scolaire travaille dans les écoles des Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Lévis-st-Nom, ainsi qu'au collège des Molières. Elle réalise des bilans infirmiers auprès des CP et des CE2, consistant à mesurer, peser, vérifier la vue, l'audition, et aborde l'hygiène de vie. Une intervention est prévue en CE2 sur l'hygiène, le bien-être, savoir se protéger : la « fleur de santé ». Une intervention est en projet au CP sur les dents, et au CM2 sur la puberté. Mme Morotti peut intervenir à l'occasion sur les P.A.I. et travaille en lien avec le Rased .

Relations avec les parents d'élèves:

Résultats des élections :

Le nombre d'inscrits est de 394. Le nombre de votants est de 230.
Bulletins blancs ou nuls : 16. Nombre de suffrages exprimés : 214
Le taux de participation est de 58,38%.
Le nombre de voix obtenues par la fédération F.C.P.E. est de 80.
Le nombre de voix obtenues par la fédération P.E.E.P. est de 134.
Nombre de sièges obtenus : 4 pour la F.C.P.E., et 6 pour la P.E.E.P.

Réunions :

Une réunion d'information a été organisée dans chaque classe à la rentrée.
Un second temps d'échange aura lieu au deuxième semestre et prendra, selon les classes, soit la forme d'une réunion ou de rencontres avec des familles (rendez-vous).

L.S.U. : Le livret Scolaire Unique est semestriel. Il est communiqué aux familles fin janvier ainsi qu'à la fin de l'année scolaire.

Pour accéder au portail Scolarité Services et accéder au L.S.U., les familles ont plusieurs possibilités : à partir du service France Connect, par auto-inscription avec son numéro de mobile, ou par notification à l'aide d'un identifiant et mot de passe. Un mail explicatif sera communiqué.

Questions posées par les parents d'élèves :

- Organisation de la piscine: Tous les élèves vont à la piscine pendant un semestre, soit environ 14 séances. Le 1^{er} semestre se termine le 3/02/23 et le second semestre le 16/06/23. Les séances durent 40 min (dans l'eau). Les enseignants sont amenés à encadrer un groupe, les deux autres groupes étant pris en charge par des maîtres-nageurs.

Cette année, une modification concerne le transport : les classes se rendent à la piscine à pied, sauf les CP qui prennent le bus (ainsi que la classe qui les accompagnent). Cette modification intervient suite aux changements de prise en charge des frais de bus, qui ne sont plus assurés par la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire.

- Propreté de la cour d'école : suite au constat de nombreux papiers ou déchets liés aux goûters des enfants, un rappel sera fait dans les classes pour prendre conscience du problème et amener les élèves à être plus vigilants pour jeter leurs déchets dans les poubelles. Le ramassage des déchets sera organisé si cela est nécessaire. Des poubelles sont à la disposition des enfants et sont vidées régulièrement.

Concours jeunes lecteurs et jeunes dessinateurs :

Le grand prix des jeunes lecteurs est organisé par la P.E.E.P. Il s'adresse aux élèves de CM1, CM2, et de collège. Il s'agit de choisir un livre et d'expliquer pourquoi on a aimé ce livre en écrivant un petit texte.

Le Grand prix des jeunes dessinateurs est ouvert aux élèves de la Maternelle jusqu'au CM2, ainsi qu'aux enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs. Le thème retenu cette année est : « Un monde plein de gourmandises ».

La participation pourra être individuelle ou collective, dans le cadre d'un travail en classe. Les dessins seront à rendre avant les vacances de février. La remise des prix pour le concours de 2022 aura lieu mardi 13 décembre à la salle polyvalente des Essarts-le-Roi.

Association S'Arts Kids

Les bénéficiaires de l'année scolaire précédente se montent à 1200€. Ce montant sera reversé à la coopérative de l'école, et pourra contribuer à l'aménagement de la bibliothèque. Le projet d'une fête d'école est proposé par Mme Giraud. Concernant les ventes de chocolats, le retour des chèques est prévu pour le **10/11**.

Coopérative

Comme il a été convenu l'année passée, le compte de la coopérative OCCE sera fermé et fera place à l'Association Usep Roger Colart. Les soldes des deux comptes sont les suivants :

Compte OCCE : solde de 52,11€

Compte Association Usep Roger Colart : 9358,37€

Les familles ont versé la cotisation Usep de 5,50€, qui permet la participation aux rencontres sportives Usep et le prêt de matériel sportif. Un appel aux dons a été fait ces dernières semaines.

Une demande de subvention au conseil régional est en cours ainsi que celle de la mairie.

La mairie demande à voir le bilan des deux coopératives.

Investissements

Dans le cadre du budget investissement, l'école a pu acquérir une table de ping-pong, qui remplacera une table qui était devenue inutilisable. Deux visualiseurs viendront compléter l'équipement informatique pour les classes de CPb et CE1b.

Relations avec la mairie

CME : Tous les ans ont lieu les élections du Conseil Municipal des Enfants, où la moitié de ses membres se trouve renouvelée. Cette année, quatre élèves des classes de CM1 de chacune des écoles ont été élus par les autres élèves de leurs classes lors d'un vote. Cette élection a été organisée avec le concours des animateurs et de Mr Mockelyn, conseiller municipal à la Jeunesse. Les résultats ont été annoncés à la mairie lors d'une cérémonie avec les enfants et leurs familles. Les projets du CME sont en cours de réflexion.

Travaux faits et à venir:

- Installation de 6 tableaux numériques VNI faite.
- Câblage pour l'installation des tableaux numériques (raccordement électrique) en cours.
- Raccordement de la fibre en cours.
- Installation de 4 tableaux numériques VNI .
- Installation de pneus (qui seront peints et remplis de terre) pour remplacer les barrières.
- Réalisation d'un métré de la cour par un géomètre dans le but de constituer un projet pour envisager l'aménagement de la partie de la cour la plus abîmée du côté de l'accès pompier, qui sera végétalisée. Une esquisse sera faite sur la totalité de la cour. Un groupe de travail sur le projet sera constitué avec des représentants des parents d'élèves des deux fédérations, des enseignants et des élus.
- Vérification du fonctionnement des interphones.
- Installation d'une table de ping-pong en remplacement d'une ancienne table.
- Demande d'entretien (poussoirs des lavabos et chasses d'eau ; piste de course).

Activités du midi : Après les vacances de la Toussaint, et ce, jusqu'aux vacances de février, reprendront les séances de lectures d'albums aux enfants le midi, proposées par la bibliothèque des Essarts-le-Roi avec l'aide de bénévoles. L'activité aura lieu au centre de loisirs juste à côté de la cantine et concernera des petits groupes d'enfants, qui s'inscriront pour participer.

Projets de l'école et des classes :

Photos : Les photos de classe ainsi que des photos individuelles et photos de fratries seront réalisées le lundi 21 novembre. Un mot sera distribué aux familles, les photos individuelles n'étant proposée qu'aux familles qui en feront la demande.

Sorties :

Toutes les classes ont participé à la sortie randonnée organisée par l'Usep, au départ du Perray-en-Yvelines le 14 octobre. Malgré le temps peu engageant, les élèves étaient très contents. L'équipe enseignante remercie l'Usep et ses bénévoles pour l'organisation.

Les sorties réalisées ou à venir pour les classes sont les suivantes :

CPa, CPb Sortie à la Bergerie Nationale sur le thème de l'alimentation.

CE1a, CE1b Sortie à la Maison Elsa Triolet, avec un atelier d'art visuel.

CE1a Sortie avec un guide nature.

CE1b Sortie à la Bergerie Nationale sur le thème de l'alimentation.

CE2a, CE2b Sortie à France Miniature.

CE2b Sortie dans une boulangerie dans le cadre de la semaine du goût.

CM1a, CM1b Sortie Accrobranche au Parc Floreval à Bruyères-le-Châtel.

CM2a, CM2b Sortie à la Bergerie Nationale sur le thème de la laine.

Une rencontre sportive athlétisme USEP est prévue entre le 14 et le 18 novembre.

La classe de CM1B aura une intervention sur le marché sur le thème de la gastronomie, proposée par la mairie et encadrée par un acteur.

L'équipe enseignante remercie la Mairie qui, grâce au budget alloué aux sorties scolaires, a permis aux classes de concrétiser des projets.

Interventions dans les classes:

Les classes de CM1b et CE1b ont reçu un parent d'élève qui a leur a fait une présentation sur le thème de l'espace. Les classes de CM2a et CM2b auront une intervention d'un professionnel de la SNCF portant sur la sécurité dans les transports ferroviaires.

Dans la classe de CE2b sont prévues des interventions en anglais réalisées par un parent d'élèves.

La classe de CM1B aura une intervention sur le marché sur le thème de la gastronomie, proposée par la mairie et encadrée par un acteur.

Projet musique :

Toutes les classes de l'école se sont engagées dans un projet de chorale. Ce projet est mené en coopération avec Mr Ragot, intervenant en musique. A partir de novembre jusqu'en avril, chaque classe aura dix séances de chant choral. Les classes seront regroupées par niveau, puis par cycles : CP/CE1/CE2 et CM1/CM2 pour une restitution de leur travail qui aura lieu le mardi 18 avril. Le thème choisi pour ce projet est l'écologie et le développement durable. Les classes de CM2 mèneront également un projet de chant sur le thème « Générations » dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème} avec le collège. Cette chorale sera menée avec Mr Baraban, professeur de musique au collège. La restitution aura lieu le 8 juin.

Bibliothèque d'école :

L'équipe enseignante projette de réhabiliter la bibliothèque de l'école. Dans un premier temps, l'objectif est de trier les livres et de réaménager l'espace. Ensuite il s'agit de compléter le fonds existant par de nouveaux ouvrages (dons ou achats) et d'adapter le mobilier, la présentation des livres. Une aide de parents sera la bienvenue pour équiper les livres et les couvrir.

Projet « Collecte solidaire de jouets » :

L'école s'est inscrite pour participer à un projet de collecte solidaire de jouets. Ce projet est à l'initiative de l'Académie de Versailles en partenariat avec Eco-mobilier. Ce projet contribue à l'éducation à la solidarité et au développement durable.

Eco-mobilier fournira à l'école un kit de collecte pour récupérer des jouets cassés. Ces jouets seront réemployés ou recyclés. La collecte aura lieu du 15 novembre au 15 janvier. Les modalités des dons seront précisées aux familles prochainement.

Dates des prochains Conseils d'école :

- Mardi 7 mars à 19h
- Mardi 13 juin à 19h